RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00220
Numéro SIREN : 401 952 957
Nom ou dénomination : BADET CLEMENT ET COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2014 sous le numéro de dépôt 1588

BADET CLEMENT ET COMPAGNIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 600 000 €
Siège social : 10 rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
401 952 957 RCS Dijon

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 19 MARS 2014
sous le n° A 1588

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 16 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze,
et le seize janvier, à dix heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents :
- Monsieur Laurent DELAUNAY, président du conseil d'administration,
- Monsieur Bernard YON, administrateur,
- Madame Catherine DELAUNAY, administrateur,

La société C&C WINEVEST, représentée par Monsieur Christophe ROCHET, directeur général non-administrateur, assiste au conseil.

La séance est présidée par Monsieur Laurent DELAUNAY en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Non remplacement du directeur général, démissionnaire,
- Changement du représentant légal de la société BADET CLEMENT et COMPAGNIE présidente de la société ABBOTTS et DELAUNAY,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur Christophe ROCHET, gérant de la société C&C WINEVEST, confirme aux membres du conseil les échanges qu'il a eu avec Monsieur Laurent DELAUNAY, à savoir, sa décision de démissionner.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

DEMISSION DIRECTEUR GENERAL

Le conseil prend acte de la démission de la société C&C WINEVEST, directeur général de la société, à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

REPRESENTANT LEGAL

Conformément à la loi, il y a lieu de procéder à la désignation de la personne physique qui représentera à titre permanent la société BADET CLEMENT et COMPAGNIE, présidente de la société ABBOTTS et DELAUNAY, dans l'exercice de ses fonctions.

Après discussion, le conseil décide de nommer, pour toute la durée de son mandat, Monsieur Laurent DELAUNAY, comme le représentant permanent de la société BADET CLEMENT et COMPAGNIE, auprès de la société ABBOTTS ET DELAUNAY, en remplacement de Monsieur Christophe ROCHET.

Le conseil charge en outre son président d'informer la société concernée de cette désignation.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le Président ***Un Administrateur***